N°DC2023/508

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ AU SEIN DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-23, 1° ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2022-022 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que les collectivités et leurs établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, notamment pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de renforcer les effectifs de la direction des ressources humaines de Grand Paris Sud Est Avenir pour faire face temporairement à l'augmentation des besoins en matière d'exploitation des données ;

CONSIDERANT qu'à cet égard il convient de créer un emploi non permanent ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Est créé un emploi non permanent, conformément au tableau ci-annexé, pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au sein de la direction des ressources humaines de Grand Paris Sud Est Avenir.

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :
- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	01/06/23
Accusé réception le	01/06/23
Numéro de l'acte	DC2023/508
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230406-lmc144777A-AU-1-1

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.
Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 1 juin 2023.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Signé
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	01/06/23
Accusé réception le	01/06/23
Numéro de l'acte	DC2023/508
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230406-lmc144777A-AU-1-1

Mise en ligne le 01/06/2023

Création d'emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activités pour exploiter les données de la direction des ressources humaines.

Emploi	**Grade correspondant**	**Service**	**Temps de travail**	**Durée**	**Nombre**	Rémunération calculée sur la base de :
Contrôleur de gestion	Attaché	Direction des ressources humaines	TNC 5/35ème	2 mois renouvelables	1	Indice majoré : 390 IFSE : 1477